



EMPLOIS

La Ville recrute pour la saison estivale

La Ville de Prévost est présentement en période de recrutement pour combler des postes saisonniers dans certains de ses services.

Service des loisirs

- Responsable de camp de jour
- Chef d'équipe de camp de jour
- animateur de camp de jour
- Accompagnateur
- Sauveteur

Les candidatures doivent être soumises avant le 22 février 2026. Les personnes intéressées doivent répondre aux critères mentionnés dans l'offre d'emploi disponible sur notre site et être âgées de 16 ans ou plus.

Service de la sécurité communautaire

- Agent·e, sécurité communautaire

Service de l'ingénierie et des travaux publics

- Plusieurs postes de journaliers saisonniers

Pour rester à l'affût des postes ouverts et pour postuler :

 ville.prevost.qc.ca/emplois

DÉNEIGEMENT

Un travail d'équipe, pour votre sécurité



Le saviez-vous ? Lors d'opérations de déneigement, les équipes de la Ville de Prévost tiennent compte de plusieurs facteurs afin de planifier les parcours :

- L'intensité, le type et la durée des précipitations;
- Les priorités établies (les rues principales seront dégagées en premier afin de maintenir l'accès aux services d'urgences);
- Les conditions météorologiques (grand froid, vent, verglas).

Nos équipes travaillent rigoureusement afin de limiter les inconvénients, tout en assurant la sécurité des citoyens. Les opérations de déneigement se déroulent en plusieurs étapes (soufflage, chargement et transport) et peuvent nécessiter plusieurs passages dans une même rue.

De plus, chaque tempête est différente et les opérations de déneigement ne s'effectuent pas nécessairement de la même façon d'une tempête à l'autre. Nous sollicitons donc votre compréhension,

vos collaboration et votre patience lors de ces opérations. Soyez assurés qu'à chaque tempête, nos équipes travaillent fort afin d'assurer un déneigement rapide, efficace et sécuritaire.

Pour toute urgence concernant le déneigement, nous vous invitons à effectuer une requête auprès du Service aux citoyens en composant le 311 ou en envoyant un courriel à servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca.

Parlant de sécurité...

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Prévost en profite pour vous rappeler qu'après chaque averse de neige, il est très important de déblayer et déglacer les escaliers, portes, balcons et fenêtres qui servent d'issues de secours et de moyens d'évacuation qui permettent d'accéder à la voie publique.

Ces actions vous permettront non seulement de pouvoir quitter aisément votre logis en cas d'incendie et/ou de mesures d'urgence, mais faciliteront également le travail des intervenants d'urgences.



Mon bac brun en hiver

Personne n'aime que son bac ne se vide pas au complet parce que des matières ont adhéré au fond en raison du gel. Voici quelques trucs pour éviter cette fâcheuse situation :

- Déposez un morceau de carton ou un journal au fond du bac.
- Ne déposez pas de liquides dans le bac brun (jus, lait, café, etc.).
- Entourez les matières humides (résidus de fruits et légumes, sachets de thé, filtres à café, etc.) d'une feuille de papier journal pour absorber le surplus de liquide qui pourrait s'en dégager.
- Congelez les matières avant de les déposer dans votre bac brun. De cette façon, votre bac brun devrait rester propre tout l'hiver et vous n'aurez pas à le nettoyer au printemps !

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC

Inscription au programme Hilo

Bonne nouvelle pour les citoyens : en vous inscrivant au programme Hilo d'Hydro-Québec pour votre résidence, vous êtes admissible à une aide financière de 100 \$ offerte par la Ville de Prévost. Le montant est accordé après l'installation initiale des composantes choisies. Attention, tout ajout ultérieur ne sera pas couvert par cette aide. Profitez-en pour optimiser votre consommation d'énergie tout en bénéficiant d'une récompense !

Pour vous inscrire :  ville.prevost.qc.ca/hilo

